Ces deux vues, la première vers Enghien, la seconde vers Montmorency, montrent l'actuelle section rendue pédestre depuis 1987, entre le PN 4 de la rue de Pontoise et le pont de la rue de Fontaine-Saint-Paul à Montmorency.

sera par la suite divisée en plusieurs appartements. On a octroyé à ceux du rez-de-chaussée un lopin de terre clos pris sur l'ancien quai et une partie de la voie.

Le quai, établi en 1905 de l'autre côté du passage à niveau 2 bis, a été transformé en jardin public qui jouxte un enclos renfermant un dépôt de matériel municipal.

La maison de garde-barrière du chemin du Grand Chat (PN 3) est mise à la disposition, toujours à titre provisoire, de l'ancienne préposée. Elle est encore habitée de nos jours, mais se trouve close d'une haie vive.

Du passage à niveau 3 au passage à niveau 4, l'emprise reste en l'état. Relevant du domaine municipal, le chemin dégagé n'est affecté d'aucune servitude et permet une promenade agréable le long des anciennes carrières qui ont été en grande partie loties.

En 1955, la maison de garde-barrière de la rue de Pontoise (PN 4) est transformée en maison d'habitation. Par la suite, les communes de Soisy et de Montmorency décideront de réaménager le carrefour constitué par la rue de Pontoise et la rue des Saules. La maison fera les frais de cette opération : elle sera démolie au printemps 1987.

Sur le territoire de Montmorency :

A la demande de l'Association pour la sauvegarde de Montmorency et de ses abords, la municipalité de Montmorency réhabilite en juillet 1987 l'emprise allant de la rue de Pontoise à la rue de la Fontaine-Saint-Paul. Le bornage des propriétés riveraines dégagera un espace suffisant que l'on défrichera, afin de le livrer à la promenade piétonne. Cette nouvelle allée, sur proposition de Roger Biais, prendra le nom de *chemin du Refoulons* (conseil municipal de Montmorency du 24 octobre 1988).

Du pont de la rue de la Fontaine-Saint-Paul, il ne reste que les assises, puis de l'autre côté, et jusqu'à la rue de Jaigny, l'emprise a été morcelée entre diverses propriétés pour être bâtie ou aménagée en parcs.

La maison de garde-barrière de la rue de Jaigny (PN 5) reste dans ce quartier le seul témoin de la voie ferrée. Elle est